



FISM™

Fédération Internationale des Sociétés Magiques
International Federation of Magic Societies

FISM Newsletter

N° 41 – Décembre 2016

À tous les Présidents des sociétés magiques membres de la FISM
et aux Délégués à l'Assemblée Générale de la FISM

Cher(e) Président(e), cher(e) ami(e) en Magie,

RESULTAT DU VOTE

La consultation en ligne menée du 2 au 30 novembre 2016 s'est achevée avec une participation globale assez bonne : 74 sur un total de 97 délégués ont répondu (76,29%), soit 384 sur un total de 462 votes (83,12%). Comme vous pouvez le voir sur le tableau des résultats, la proposition de modification de nos statuts proposée par la SEI et la FFAP a été acceptée à 70,56% des suffrages exprimés.

Question	OUI	NON	ABST.	% du total des votes en faveur
1) Proposition de modification de statut				
Une demande de modification de l'article 10 des statuts, concernant l'admission de nouveaux membres, nous a été envoyée par Serge Odin, président de la FFAP (France) et May Closa, présidente de la SEI (Espagne). L'article 10 prévoit actuellement que la demande d'adhésion doit être accompagnée du parrainage d'au moins deux sociétés et que « s'il y a d'autres sociétés membres dans le pays du demandeur, l'un des parrains doit être de ce pays ». Ils proposent le changement suivant : "S'il y a d'autres sociétés membres dans le pays du demandeur, un minimum de 50% +1 du nombre total de votes qu'ils représentent, doit être en faveur de l'admission ».	326	38	20	70,56%

Cordialement,

Domenico Dante
Président International

